

01 mars, 1935

Solutions

Une formule nouvelle de collaboration franco- libanaise, une nouvelle constitution et un nouveau gouvernement s'imposent : voilà désormais les points acquis. Mais ce gouvernement nouveau, peut-il être constitué en dehors de la Chambre ?

C'est ce qu'essayent de prouver ceux pour qui la partie est définitivement perdue.

Or nous avons vu hier pourquoi la Chambre est, de fait, inséparable de toutes les revendications populaires. Et même, pour en avoir donné plus d'une fois le signal, comment elle en a fourni l'origine.

Contre la Chambre, le plus bel argument des Ilotes est celui-ci : former le gouvernement nouveau avec des parlementaires, c'est « résoudre par des moyens parlementaire une situation extra- parlementaire ». Sans doute, quand 5000 personnes se trouvent rassemblées sur une place ; sans doute quand les commerçants de tous les pays sous Mandat font grève, ce sont là des situations extra-parlementaires. Parce qu'il n'y a que 25 députés. Il n'en est pas moins vrai cependant que parmi ces députés, il se trouve des chefs et que ces chefs pourraient ramener par leur action, par leur seule présence au gouvernement, le calme auquel aspire le pays.

Il n'y a pas d'autre solution possible.

D'abord parce que tous les raisonnements sur le pays réel et le pays légal ne sauraient avoir cours ici. Il ne s'agit pas de copier aveuglément une formule mise à la mode par Maurras. Il faut prouver ce divorce entre le pays et la Chambre. En fait – et notre démonstration d'hier le prouvait surabondamment - nous n'aurons plus besoin de répéter qu' « aujourd'hui au Liban, l'opinion des masses ne se sépare en aucune manière de celle de la Chambre ».

Ensuite, parce que dans un pays où l'Exécutif libanais se confond nécessairement avec le Mandat ; dans un pays où le Mandat concentre en fait entre ses mains tout le pouvoir, la Chambre représente le seul pouvoir libanais. Le Haut- Commissaire lui- même ne disait-il pas de la Chambre, il n'y a pas bien longtemps, qu'elle était le « fidèle écho de la conscience nationale ». ?

A-t-on songé, du reste, au lendemain du fameux 8 Mai, à confier le pouvoir aux crieurs de journaux, aux cireurs de bottes, aux maitres-chanteurs-à-tant-la-ligne et à tous les apaches de Beyrouth ?

On mesure là quelle est la profondeur du sens politique des Ilotes. Amusons-nous à le relever en passant.

Jusqu'au jour où la seule solution logique et honnête ayant été reconnue, jusqu'au jour où le pouvoir ayant été confié aux hommes que réclament le pays, il sera devenu tout aussi inutile aux Ilotes de poursuivre leurs élucubrations qu'à nous d'en rire.